



Doc. 16087
27 janvier 2025

La nécessité d'un nouvel ordre international fondé sur des règles

Amendement¹ n° 3

M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 15.2, insérer le paragraphe suivant:

«à renforcer leurs capacités militaires et la production d'armement dans l'Union européenne pour une plus grande autonomie de l'Union. Le renforcement des capacités de défense des pays européens qui partagent une frontière avec la Fédération de Russie, tels que la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie et la Finlande, devrait être considéré comme un facteur primordial pour la sauvegarde de l'ordre international fondé sur des règles et pour la sécurité de l'Europe orientale.»

Note explicative

Explicite

Déposé par:

GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
TISTYK Rostyslav, Ukraine, CE/AD
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2025 - Première partie de session

